

# Agir pour le Logement d'Abord



## Soutenir le réseau AIVS®

La Fapil est convaincue de la nécessité de développer toujours plus l'offre sociale dans le parc privé. Souvent bien situé et immédiatement disponible, il constitue une réponse efficace pour le logement des personnes précaires. Les AIVS® ont développé des compétences et des savoir-faire pour le mobiliser.

Pour faciliter leurs actions au quotidien, la Fapil :

- **contribue à la mise en place de dispositifs publics** en faveur du parc privé à vocation sociale ;
- **développe des contrats-cadres et des partenariats techniques** qui bénéficient à chacune des AIVS® : sécurisation des risques locatifs, garantie financière, etc. ;
- **propose des cycles de formations** adaptés aux professionnels de l'immobilier social via son centre de formation agréé ;
- **renforce les compétences des agences** et la cohérence des pratiques professionnelles avec la démarche d'autoévaluation ADEL\* ;
- **accompagne la création de nouvelles AIVS®** sur les territoires en veillant à la pertinence et à la qualité de chaque projet.

\*Animation d'une Démarche pour l'Évolution du Label



Les AIVS® sont des agences immobilières associatives qui assurent une mission d'intermédiaire entre le locataire et le propriétaire, garantissant ainsi un accompagnement individualisé de chacun, dans toutes les étapes de la location.

### Pour mener à bien leurs actions, les AIVS® :

- détiennent la carte professionnelle d'agent immobilier et répondent à l'ensemble des obligations légales et réglementaires de ce secteur ;
- sont agréées par l'État « organismes d'intermédiation locative », c'est-à-dire spécialistes de la gestion locative à caractère social ;
- sont labellisées par la Fapil, 1<sup>er</sup> réseau d'agences immobilières sociales. Elles répondent donc à un cahier des charges exigeant qui garantit la qualité de leurs prestations.

L'action des AIVS® s'inscrit toujours dans le cadre des politiques publiques du logement. Le soutien des collectivités publiques est nécessaire et repose sur deux volets :

- des aides aux AIVS® avec le financement de la prospection, de la gestion locative adaptée et de l'accompagnement social ;
- des aides à destination des propriétaires bailleurs pour mobiliser encore plus fortement le parc privé.

Depuis 1983, date de création de la première Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS®), ce réseau ne cesse de se développer, pour répondre toujours mieux aux défis posés par la crise du logement.



6, avenue du Professeur  
André Lemierre  
75020 Paris  
contact@fapil.fr  
www.fapil.fr



@Fapil



Avec le soutien : du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ; du Ministère des Solidarités et de la Santé ; de la Caisse de garantie du logement locatif social ; de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de la Fondation Abbé Pierre.

Conception, infographie et réalisation : pascalridei.com – Photographie: ©James Keogh

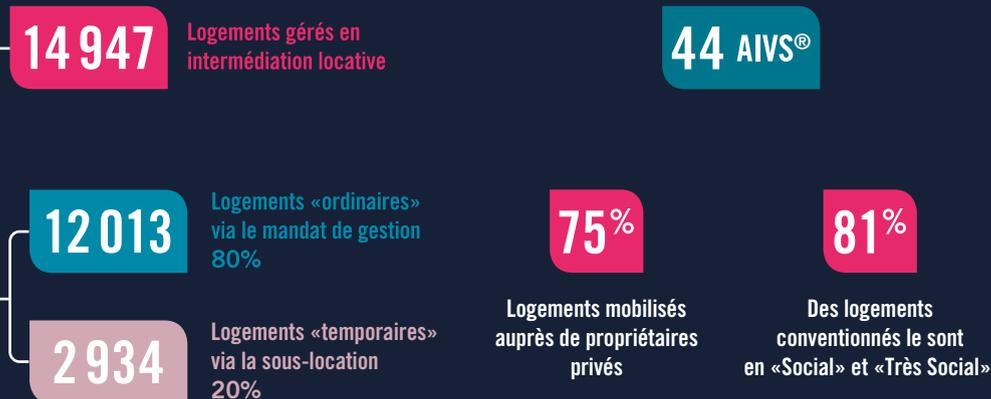
## Le réseau des Agences Immobilières à Vocation Sociale

### Développer le parc privé pour les personnes en difficulté

2019



# Gérer des logements accessibles pour les personnes en difficulté

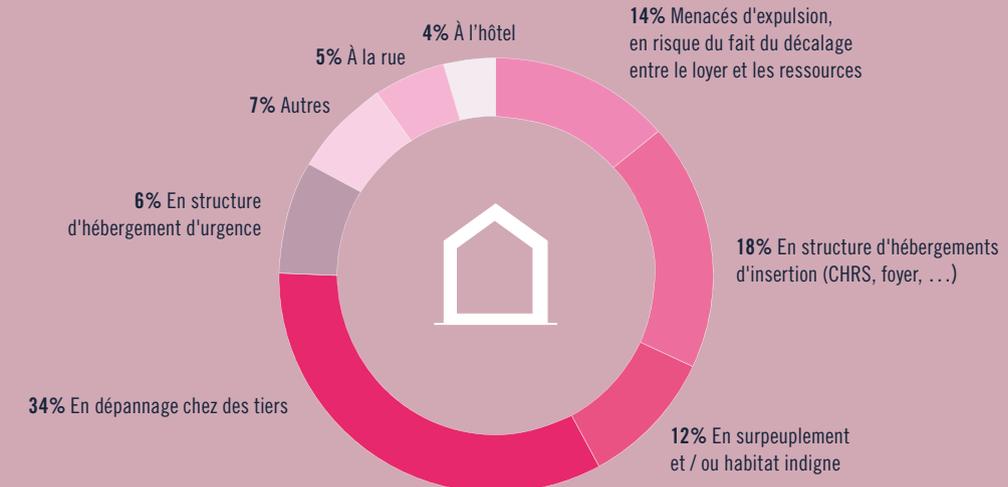


## Couverture territoriale des 44 AIVS®



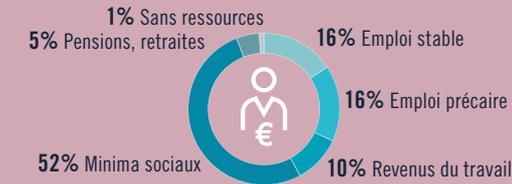
Plus de **5 000** nouveaux ménages logés chaque année

### Situation antérieure des personnes avant leur entrée dans le logement

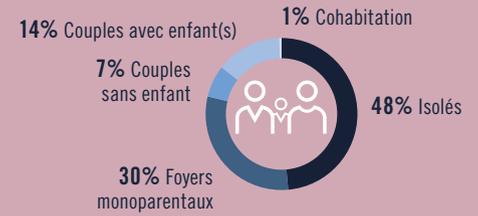


La gestion locative adaptée et l'accompagnement social proposés par les AIVS® favorisent une insertion durable des personnes. Ainsi, lorsque les personnes quittent le parc géré par les AIVS®, **75%** restent locataires de droit commun par la suite.

### Situation vis-à-vis de l'emploi



### Situation familiale



Données issues de l'enquête annuelle Fapil et portant sur les nouveaux ménages entrés en 2017 dans les logements en intermédiation locative.